

PROCÉDURE MUTATIONS

La date de mutation est libre mais un (ou une) licencié(e) ne peut avoir qu'un seul club au cours de la saison sportive. Il (ou elle) n'est autorisé(e) à muter au cours de la saison que, si et seulement si, il (ou elle) n'a pas renouvelé sa licence.

Les joueurs ou joueuses désirant changer de club devront se procurer un formulaire fédéral de mutation en triple exemplaire auprès du Comité (1€ le triptyque).

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
agrée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative

LIGUE : _____
COMITE : _____ N° : _____
Association : _____

DEMANDE DE MUTATION

Nom du joueur demandeur : _____
Prénoms : _____ Date de naissance : _____
Adresse : _____
N° de licence : _____ Catégorie (1) : Elite Honneur Promotion
Changement de Comité (2) : OUI / NON **Réponse obligatoire**
Prochaine Association (facultatif) : _____
Prochain Comité (facultatif) : _____
Fait à _____, le _____ Signature du demandeur, _____

A remplir obligatoirement par le Comité quitté en cas de mutation externe

Sanctions disciplinaires fermes ou avec sursis, en cours, ou notifiées dans les 5 années qui précèdent la date de mutation (2) : OUI / NON
Dans l'affirmative, nature de la sanction et dates extrêmes : _____
Fonction de dirigeant, y compris arbitre et éducateur (2) : OUI / NON
Dans l'affirmative, à préciser : _____
Avis du Président de l'Association quittée, Date et signature, Cachet de l'Association
Avis du Président du Comité quitté, Date et signature, Cachet du Comité

(1) Cocher la case concernée
(2) Rayer la mention inutile
Tout joueur, désirant changer d'association, doit faire remplir le formulaire fédéral de mutation en triple exemplaire par l'association quittée et y joindre le chèque correspondant, au plus tard dans les huit jours suivant la période réglementaire de mutation qui se termine le 31 décembre. Cette dernière doit transmettre l'original, le volet rose et le chèque au Comité départemental, lequel renvoie au licencié ce volet rose qu'il doit présenter à la nouvelle association avec sa demande de licence. En cas de mutation entre Comités, le licencié ne pourra participer aux épreuves qualificatives aux Championnats de France de son nouveau Comité que dans des coupes ne comportant pas un autre muté extérieur à ce Comité.
Les frais de mutation dont le montant, fixé par la Fédération, diffère selon que la mutation est interne au Comité ou demandeur ou implique un changement de Comité, doivent être réglés au Comité auquel le licencié appartient au moment de la demande.

CC - Septembre 2004

→ Dans 1^{er} temps, le(a) joueur(euse) remplit cette partie, sans oublier de **dater** et de **signer**.

→ Dans un 2^{ème} temps, le(a) joueur(euse) fait **dater, signer et tamponner** le triptyque par le club quitté.

→ Dans un 3^{ème} temps, cette mutation doit être validée par le Comité.

Soit le(a) joueur(euse) se rend au Comité, il (ou elle) règle sa mutation et repart avec son formulaire signé.

Soit le(a) joueur(euse) envoie le triptyque par la Poste, **il faudra alors y joindre le règlement ainsi qu'une enveloppe timbrée** à son nom et adresse, afin que les feuillets qui lui reviennent puissent lui être renvoyés (sans règlement et/ou sans cette enveloppe, les feuillets restent au Comité).

Tarifs :

- Pour une mutation interne : 30.00€
- Pour une mutation externe : 50.00€

Les mutations jeunes sont gratuites sauf pour la catégorie Juniors (si un joueur ou joueuse Cadet(te) passe en catégorie junior, la mutation est payante).

Vous pouvez consulter la procédure complète des mutations sur le Règlement administratif et sportif de la Fédération : *section V*.